



**SIGETA**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE GESTION DES TERRAINS D'ACCUEIL

Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025

ID : 074-257401729-20250304-D2025\_03\_10-BF



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2025 03 10

Séance du mardi 4 mars à 18h15 à la CCG – Salle Les Morènes - 38 rue Georges de Mestral,  
74160 ARCHAMPS

---

Présidente : METRAL Christelle

Date de première convocation : 21/02/2025

Annulation comité défaut quorum : 28/02/2025

Nouvelle convocation : 28/02/2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 9

Pouvoirs : 2

Nombre de votants : 11

Pouvoir : Joëlle LAVOREL donne son pouvoir à Alban MAGNIN, Paul RANNARD donne son pouvoir à Jean-Louis MAGNIN

Présents : ANTONIELLO Claude, BELMAS Jean-Pierre, CLAUDE Josette, GILET Laurent, MAGIN Alban, MAGNIN Jean-Louis, METRAL Christelle, SEVE François, VERDONNET Christian

Absents : AYEYB Ines, BELLATON Jacques, CHEMINAL Yves, CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, DEMONCEAU Henry, LAVOREL Joëlle, MARTINEZ Julian, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Excusés : CHEVALIER Laurent, COTTET Danielle, LAVOREL Joëlle, MIVELLE Laurent, MORETTON Yannick, PUGIN André, RANNARD Paul, SAUGE Pascal, SCHUFFENECKER Anthony.

Monsieur BELMAS Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

---

Objet : **AFFECTATION DES RESULTATS**

L'article L. 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Comité Syndical après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique

- Section d'investissement :

- Recettes : **570 570.60 €**
- Dépenses : **545 479.86 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de : **25 090.74 €**

Résultat antérieur au 001 de **1 097 065.55 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'exercice 2024 de **1 122 159.29 €**

- Section de fonctionnement :

- Recettes : **1 371 114.41€**
- Dépenses : **1 220 513.45 €**

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2024 de : **150 600.96 €**

Résultat antérieur reporté au 002 de **0,00 €**

Soit un résultat cumulé au titre de l'année 2024 de **150 600.96 €**

Madame la Présidente propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- **150 600.96 €** affecté au compte 1068 (affectation du résultat de fonctionnement à l'investissement)
- **1 122 159.29 €** affecté au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Le Comité Syndical, après en avoir voté, approuve à **l'unanimité** ;

L'affectation des résultats proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et année que dessus.



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre BELMAS

Christelle METRAL

